



**Conseil régional**

Ref : I21-CRIDF-00110

**ARRETE N° 2021-214  
du 20 septembre 2021**

**Portant déport de Monsieur Marc SAUVAGE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL  
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et, notamment, son article 25 bis ;
- VU le courriel de Monsieur Marc SAUVAGE informant son supérieur hiérarchique d'une situation de conflit d'intérêts potentiel et dans lequel il précise les raisons pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses fonctions ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

Monsieur Marc SAUVAGE, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Juridique, Achats, Donnée, s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives au futur marché public « Mission de conseil et d'accompagnement achats ». Il ne peut donner aucune instruction, ni prendre part à aucune réunion, ni émettre un avis relatif aux éléments créant un potentiel conflit d'intérêts.

**Article 2 :**

Les attributions correspondantes sont exercées par Monsieur Mehdi NECIB, Chef du service « Achats Formation, Conseil, Numérique et Equipements » et Madame Marie-Noëlle DESAILLY, Directrice de la Commande Publique, qui rendent compte directement de ce dossier à Monsieur David BONNEAU, Directeur Général des Services.

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 075-237500079-20210920-2021\_214-AR

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France, notifié aux intéressés et transmis au référent déontologue de la Région Ile-de-France.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,



**Valérie PECRESSE**